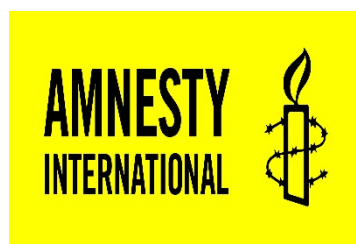


ASSOCIATION « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2022

MAI 2022

MOHAMED YASSINE RABAH



MYR Audit & consulting
Mohamed Yassine RABAH
Expert-comptable membre de l'OECT

Tunis, le 19 Mai 2023

***Mesdames & Messieurs les membres de l'Association
« AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »***

*Complexe Immobilier EPI Centre, Tour C, Bureau 01-05
Rue Hedi Nouria, 1000 Tunis*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de **l'Association « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur la situation financière

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD » comprenant la situation financière Actifs et Passifs au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers sont établis en dinars tunisiens et font ressortir un total des actifs de 656 122 DT, un déficit des charges sur les produits de l'exercice de -20 997 DT et une trésorerie nette négative de 65 544 DT.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD » au 31 décembre 2022, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises et aux normes comptables tunisiennes.

Responsabilité du Bureau Exécutif pour les états financiers

Le Bureau Exécutif de l'Association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider ou de cesser son exploitation ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre bureau exécutif. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- La situation financière au 31/12/2022 est présentée selon les recommandations de la Norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif « NCT45 ».
- Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2020. Les registres sont :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des procès-verbaux des délibérations des organes de direction ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.

Mr Mohamed Yassine RABAH
Commissaire aux Comptes

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE*Exercice clos le 31 Décembre 2022**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	505 652	571 195
AC 3 - Autres actifs courants	2	8 667	6 419
AC 7 - Immobilisations financières	3	8 875	8 875
AC 8 - Immobilisations corporelles	4	132 928	169 944
Total des actifs		656 122	756 434
PASSIFS ET ACTIFS NETS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PA 2 - Autres passifs courants	5	427 825	461 526
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		11 224	19 821
Total des passifs		439 049	481 347
AN 3 - Subventions d'investissement	6	132 928	169 944
AN 6 - Excédent ou déficit des produits sur les charges - reportés		105 142	111 597
AN 7 - Excédent ou déficit des produits sur les charges de l'exercice		(20 997)	(6 455)
Total des actifs nets		217 073	275 087
Total des passifs et des actifs nets		656 122	756 434

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES*Période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits			
PR 1 - Cotisations des adhérents		30	40
PR 3 - Subventions de fonctionnement		4 398 703	3 514 134
PR 7 - Quote-part des subventions d'investissements inscrites aux comptes de produits		37 016	51 807
PR 8 - Autres gains		3 801	0
Total des Produits	7	4 439 549	3 565 982
Charges			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	36 207	40 227
CH 2 - Charges de personnel	9	4 112 964	3 204 975
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	4	37 016	51 807
CH 4 - Autres charges courantes	10	274 360	275 427
Total des Charges		4 460 547	3 572 436
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		(20 997)	(6 455)

Etat des flux de trésorerie

Période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F 1- Encaissement des cotisations des adhérents	30	40
F 2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-
F 3- Encaissement des subventions de fonctionnement	3 060 068	2 554 498
F 4- Encaissement d'autres revenus et apports		
F 5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(198 639)	(559 150)
F 6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(2 899 741)	(1 527 494)
F 7- Autres Décaissement des activités courantes	(27 262)	(300 156)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	(65 544)	167 738
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F 8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
F 9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
F 10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-
F 11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F 12- Encaissement des dotations		-
F 13- Encaissement des subventions d'investissement		-
F 14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-
F 15- Encaissement provenant des emprunts		-
F 16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	(65 544)	167 738
Trésorerie au début de l'exercice	571 196	403 458
Trésorerie à la clôture de l'exercice	505 652	571 196

NOTES RELATIVE A LA PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :**PRESENTATION D' « Amnesty International Afrique du Nord »**

L'association « Amnesty International Afrique du Nord » est une association régie par le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations en Tunisie qui fait partie de l'organisme international « Amnesty International Londres » créée le 28 février 2016.

L'objet de « **Amnesty International Afrique du Nord** » consiste essentiellement à :

- (a) Faire des enquêtes, des recherches et des actions qui visent à prévenir les graves violations des droits de l'homme en Afrique du Nord et à mettre terme à ces violations ;
- (b) Inciter tous les gouvernements à respecter la primauté de la loi, à adopter les standards en matière des droits de l'homme et à les mettre en application ;
- (c) Œuvrer à la divulgation des violations des droits de l'homme avec précision, rapidité et persévérance ;
- (d) Eduquer au respect des droits de l'homme ;
- (e) Encourager les organisations intergouvernementales, les individus et tous les organes de la société à soutenir les droits de l'homme et à veiller à leur respect.

« **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » en tant qu'association à but non lucratif n'est pas imposable à l'impôt sur les bénéfices.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

- La situation financière au 31/12/2022 de « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » est présentée selon les recommandations de la Norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif « NCT45 ».

Les principales méthodes comptables adoptées par « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » se présentent comme suit :

A. Liquidité et équivalent de liquidité

Ce compte comprend tous les fonds en banque et dans la caisse de l'association existants à la date d'arrêté des états financiers.

B. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » (mobilier et matériel de bureau, matériel informatique, agencements...) sont portées dans les actifs non courants au coût d'achat.

Les taux d'amortissement appliqués au titre de l'exercice en cours sont conformes aux taux maximum des amortissements linéaires arrêtés par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008 se présentent comme suit :

POSTES	Taux Appliqué	Mode
Mobilier et matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agenc, Aménag. et Installation	10%	Linéaire

C. Subventions D'investissements

Le compte subventions d'investissements correspond essentiellement aux investissements réalisés par Amnesty International Afrique du Nord et qui sont comptabilisés en contre partie des immobilisations corporelles et incorporelles financés par le financement de Amnesty International Londres.

D. Subventions d'exploitation

Les montants reçus de la part d'Amnesty International ou les charges payées par cette dernière, autres que ceux destinés au financement de l'acquisition des immobilisations, sont inscrits en tant que subventions de fonctionnement ou d'exploitation.

Ces subventions sont destinées à la couverture des charges courantes et de gestion de l'activité de l'association en Tunisie (salaires du personnel, honoraires des consultants et experts, loyers, charges courantes.)

E. Excédents des produits sur les charges de l'exercice

C'est la différence entre les produits et les charges de l'exercice compte tenu de la dotation aux amortissements et aux provisions.

NOTES A LA SITUATION FINANCIERE
Au 31 Décembre 2022 (Exprimés en dinars)

Note 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/21/2022</u>	<u>31/21/2021</u>
Banque BIAT	505 375	570 431
Caisse	277	765
<u>TOTAL</u>	<u>505 652</u>	<u>571 195</u>

Note 2 : Autres actifs courants

	<u>31/21/2022</u>	<u>31/21/2021</u>
Charges payées d'avance loyer	8 667	6 419
Compte d'attente	0	0
<u>TOTAL</u>	<u>8 667</u>	<u>6 419</u>

Note 3 : Immobilisations financières

Il s'agit de la caution sur loyer du siège social de l'association s'élevant à 8 875 DT.

Note 4 : Immobilisations Corporelles

	<u>31/21/2022</u>	<u>31/21/2021</u>
Matériel Informatique	240 763	240 763
Agencement Aménagement	335 863	335 863
Matériel du bureau	56 804	56 804
<u>TOTAL V. Brute</u>	<u>633 430</u>	<u>633 430</u>
Amortissements Matériel informatique	(238 151)	(235 328)
Amortissements Agencement Aménagement	(205 547)	(171 421)
Amortissements Mobilier ae Matériel du bureau	(56 804)	(56 737)
<u>TOTAL Amortissements</u>	<u>(500 502)</u>	<u>(463 485)</u>
<u>TOTAL V. Nettes</u>	<u>132 928</u>	<u>169 944</u>

Le tableau des immobilisations qui est équivalent au tableau de subventions d'investissements se présente comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Amortissements			VCN
	31/12/2021	Acquisition 2022	31/12/2022	31/12/2021	Dotation 2022	31/12/2022	31/12/2022
Matériel Informatique	240 763	-	240 763	235 328	2 823	238 151	2 612
Agencement Aménagement	335 863	-	335 863	171 421	34 126	205 547	130 316
Matériel du bureau	56 804	-	56 804	56 737	68	56 804	0
Total	633 430	-	633 430	463 485	37 016	500 502	132 928

Note 5 : Autres passifs courants

	<u>31/21/2022</u>	<u>31/21/2021</u>
Personnel charges à payer	-	-
Etat impôt et taxes à payer	88 115	92 994
Charges à payer	112 892	95 437
CNSS à payer (T4)	226 818	273 126
<u>TOTAL</u>	<u>427 825</u>	<u>461 556</u>

Note 6 : Subventions d'investissements

Il s'agit des montants payés directement par Amnesty International aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations et l'aménagement du siège de l'association en Tunisie.

Ces montants se détaillent comme suit selon les bons de livraison des immobilisations et des travaux :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Travaux d'agencement et aménagement siège social	335 863	335 863
Matériel Informatique	240 763	240 763
Mobilier de bureaux	56 804	56 804
<u>Total Brut</u>	<u>633 430</u>	<u>633 430</u>
Quote part inscrite aux comptes de résultat	(500 502)	(463 485)
<u>Total Net</u>	<u>132 928</u>	<u>169 944</u>

Note 7 : Produits

Les produits au 31/12/2022 ont totalisé la somme de 4 396 559 DT contre 3 556 982 DT au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dons et Subventions Amnesty International	4 398 703	3 514 134
Quote part des subventions d'invest. inscrite aux comptes de résultat	37 016	51 807
Cotisations des adhérents	30	40
Autres produits ordinaires	3 801	0
<u>TOTAL</u>	<u>4 439 549</u>	<u>3 565 982</u>

Les dons et subventions accordés par Amnesty International se détaillent comme suit :

	2022	2021
Virement Amnesty London Janvier		306 910
Virement Amnesty London Février	379 110	0
Virement Amnesty London Mars	432 918	261 720
Virement Amnesty London Avril		124 376
Virement Amnesty London Mai	357 910	93 764
Virement Amnesty London Juin		316 955
Virement Amnesty London Juillet	1 211 220	130 955
Virement Amnesty London Aout		155 255
Virement Amnesty London Septembre		0
Virement Amnesty London Octobre		1 129 600
Virement Amnesty London Novembre	678 910	0
Virement Amnesty London Décembre		34 963
Salaires payés par Amnesty London	1 268 497	438 867
Autres dépenses prises en charge par Amnesty London	70 138	520 770
<u>TOTAL</u>	<u>4 398 703</u>	<u>3 514 134</u>

Note 8 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
STEG et SONED	10 797	7 228
Maintenance	5 208	12 047
Fournitures de bureaux	629	1 033
Entretien et nettoyage	17 933	18 026
Autres consommables	1 640	1 894
<u>TOTAL</u>	<u>36 207</u>	<u>40 227</u>

Note 9 : Charges de personnel

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Salaires et compléments de salaires	3 230 631	2 481 873
Charges sociales	559 025	467 297
Indemnités de relocalisation	0	0
Pensions de retraite	323 308	255 805
<u>TOTAL</u>	<u>4 112 964</u>	<u>3 204 975</u>

Note 10 : Autres charges courantes

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Loyer et charges locatives	83 574	85 585
Primes d'assurances	8 150	23 723
Honoraires	58 171	115 032
Documentation	2 479	7 937
Déplacements, Missions et réceptions	90 602	5 520
Frais téléphoniques	27 607	28 988
Impôts et taxes	3 593	7 658
Frais bancaires	183	984
Subventions accordées	0	0
TOTAL	<u>274 360</u>	<u>275 427</u>